

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018
COMPTE RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – DEBUE – MOREL - SCHMITZ – CASAMATTA – JULIEN – GIORGINI – MAUREL – PHILIBERT – REYNAUD - FREYTAG – BILLAUD - LUSTENBERGER – HOSTALERY –MASSEY – RAMOINO – ROUBAUD - LAGORCE

Procurations : J. DANON à J. FOUILLER
 E. PALMA à R. JULIEN
 J-L. SOLA à A. FREYTAG
 S. SILVY à P. GROSJEAN
 N. CZIMER-SYLVESTRE à Ph. RAMOINO
 A. HERVIEUX à E. MASSEY

Absent : H. DAMIGNANI – F. UFFREN

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2018 :

Pour : 20
 Abstention : 5

Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2018 :

Pour : 20
 Abstention : 5

Question n° 1 : ADMINISTRATION GENERALE – S.E.V. – Modification des statuts
Rapporteur : Claude MOREL

Le conseil municipal adopte et entérine la modification des statuts du S.E.V.

Pour : 19
 Contre : 6

Question n° 2 : DOMAINES – Acquisition parcelle cadastrée section AH n° 142 en partie
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AH n° 142 en partie, sise chemin de Picabrier, pour un montant de 1 280,00 €.

Question n° 3 : DOMAINES – Cession parcelle cadastrée section BI n° 137 en partie
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal décide de céder la parcelle cadastrée section BI n° 137 en partie, sise au Pré du May, pour un montant de 1 900,00 € à Madame AYME Bernadette épouse HERAL et Monsieur HERAL Yves, plus les frais de notaire.

Question n° 4 : DOMAINES – Cession parcelle cadastrée section BI n° 137 en partie
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal décide de céder la parcelle cadastrée section BI n° 137 en partie, sise au Pré du May, pour un montant de 1 475,00 € à Madame ABBES Sylvie, plus les frais de notaire.

Question n° 5 : FONCTION PUBLIQUE – Ressources Humaines – Mise à disposition d'agents auprès du CCAS
Rapporteur : Joël FOUILLER

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition auprès du CCAS :

- d'un agent titulaire, appartenant au grade des rédacteurs territoriaux pour 50% de son temps, pour assurer les missions de responsable du CCAS.
- d'un agent titulaire, au grade d'Educateur sportif pour des interventions auprès des personnes âgées, en leur proposant des exercices de gymnastique douce de septembre à juin de l'année scolaire, pour deux heures par semaine
- d'un agent titulaire, au grade d'adjoint administratif pour assurer la comptabilité du CCAS pour 20% de son temps de travail

Question n° 6 : FONCTION PUBLIQUE – Modification du tableau des effectifs – Créations de postes

Rapporteur : Joël FOUILLER

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à créer trois postes d'adjoints techniques territoriaux, deux postes d'adjoints d'animation territoriaux à temps complet, et un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 28h.

Question n° 7 : FONCTION PUBLIQUE – Ressources Humaines – Création d'un contrat aidé

Rapporteur : Joël FOUILLER

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un emploi aidé pour un temps de travail de 35 h.

Question n° 8 : URBANISME – Convention multi sites Etablissement Public Foncier PACA/Commune de Caumont sur Durance

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Le conseil municipal approuve les termes de la convention multi sites EPF PACA / Commune de Caumont sur Durance.

Pour : 19
Contre : 4
Abstention : 2

Question n° 9 : URBANISME – Révision du Plan Local d'Urbanisme et modalités de la concertation

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Le conseil municipal prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal de Caumont sur Durance.

Pour : 20
Abstention : 5

Question n° 10 : URBANISME – Mutualisation – Avenant à la convention de création du service commun d'application du droit des sols

Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Le conseil municipal :

- Approuve la mutualisation de l'instruction des autorisations de travaux liées au code de la construction et de l'habitation au sein du service commun d'ADS dans le domaine des autorisations de travaux au titre du code de la construction et de l'habitat pour les 7 communes l'ayant demandée (.Roquemaure, Saint Saturnin, Morieres les Avignon, Vedène, Jonquerettes, Rochefort du Gard et Velleron) ;
- Approuve l'avenant à la convention de création de ce service commun

Pour : 21
Abstention : 4

Question n° 11 : FINANCES – Association - Subvention au Ping-Pong Club Avignonnais

Rapporteur : Claude MOREL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Ping-Pong Club Avignonnais

Question n° 12 : INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Joël FOUILLER

A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.